

Réf: Dossier N° : 19904

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « HASH ET PRINCE COMMUNICATION » en abrégé «HP COMM »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON ANANERAIE, 20 BP 176
ABIDJAN 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29 Décembre 2015, et enregistrés au CEPICI le 12 Janvier 2016, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « HASH ET PRINCE COMMUNICATION » en abrégé «HP COMM ».

Objet: La confection et la vente de textile, imprimerie, communication, multi-médias, l'évènementiel. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et libérées partiellement de la moitié au moins par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON ANANERAIE, 20 BP 176
ABIDJAN 20

COGERANT: Monsieur KONE KILANTO SEVERIN. Monsieur YAO KOUASSI BIENVENU.

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-508 du 13/01/2016 au Tribunal du Commerce
d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°568 du 13/01/2016

Pour Avis

Le CEPICI

